

GE_GERICHTE A/1098/2008 vom 16. Juni 2009

GE Cour de justice, 2009-06-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1098_2008

FR: GE_GERICHTE A/1098/2008 du 16 juin 2009

IT: GE_GERICHTE A/1098/2008 del 16 giugno 2009

Regeste

; DROIT FISCAL ; ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ; CHANGEMENT DE PRATIQUE |
taxation des couples mariés - examen de la question de l'égalité de traitement entre époux et
concubins. | LIPP-I.8.al2 ; Cst.8

Erwägungen

E. 10

Par acte déposé le 3 avril 2008 auprès du greffe du Tribunal administratif, l'AFC a recouru contre cette décision relative à l'ICC 2005 qui lui avait été envoyée le 5 mars 2008. Pour les raisons déjà évoquées dans sa réponse auprès de la commission qu'elle a développées dans son recours, l'AFC a conclu à l'admission de celui-ci, à l'annulation de la décision attaquée et à la confirmation de sa propre décision sur réclamation.

E. 11

Le 13 juin 2008, le tribunal de céans a reçu la réponse des contribuables représentés par un avocat concluant au rejet du recours et à la confirmation de la décision attaquée.

E. 12

Bien fondé, le recours de l'AFC sera donc admis et la décision de la commission annulée.

E. 13

Un émolument de CHF 1'000.- sera mis à la charge des contribuables, pris conjointement et solidairement. Il ne sera pas alloué d'indemnité (art. 87 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.